



Fausse excuse d'absence à une audience

Par Grimgor35

Bonjour je voulais savoir ce que risque une personne accusé de délit à ne pas se présenter à l'audience avec une fausse excuse médicale ?

Par Isadore

Bonjour,

Pour commencer une peine de prison s'il y a usage d'un faux justificatif.

Par kang74

Bonjour

Pour l'affaire en cours, cela dépend .

Elle peut être renvoyée, mais le juge peut aussi décidée de continuer en votre absence ; et ce n'est jamais au bénéfice de l'absent .

Vous avez un avocat : contactez le .

Par AGeorges

Bonsoir Grimgor,

Quand une personne est "accusée" d'un délit, elle est réputée innocente. Quand vous êtes convoqué à une "audience" de tribunal, c'est pour pouvoir vous défendre.

C'est donc une chance. En ne venant pas, vous risquez de perdre cette chance. Et cela n'empêchera pas le tribunal de statuer sur votre cas, regardez ce que veut dire l'expression "pas contumace".

En vous défendant d'un délit que vous savez avoir commis, vous pouvez demander des circonstances atténuantes.

En fait, sauf si votre avocat n'a pas besoin de vous, ce qu'il vous dira, il n'y a que des mauvaises raisons pour ne pas assister à une audience à laquelle vous êtes convoqué.